



C'POSITIF

85 Vendée
c|a.u.e

novabuild

PRENDRE SOIN DES TERRITOIRES

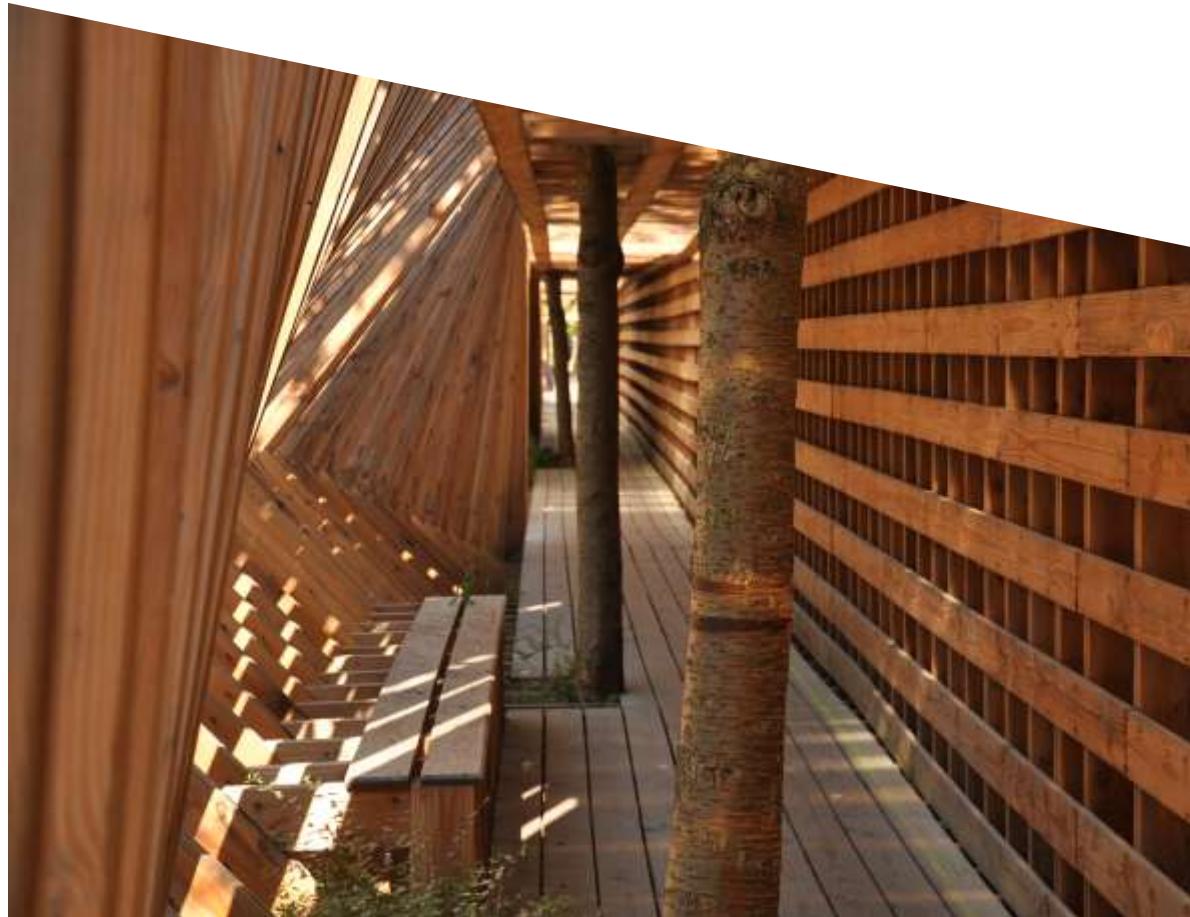


C'POSITIF

Présentation de deux dispositifs d'accompagnement aux projets biosourcés

Pacte bois-biosourcés, Maxime Baudrand,
Prescripteur Bois Construction chez FIBOIS Pays
de la Loire

AMI biosourcé et géosourcé, Philippe Gardes,
responsable du pôle Services aux Territoires et
Flavie Louka Technicienne Energie du SyDEV



Présentation

Pacte Bois et Biosourcés

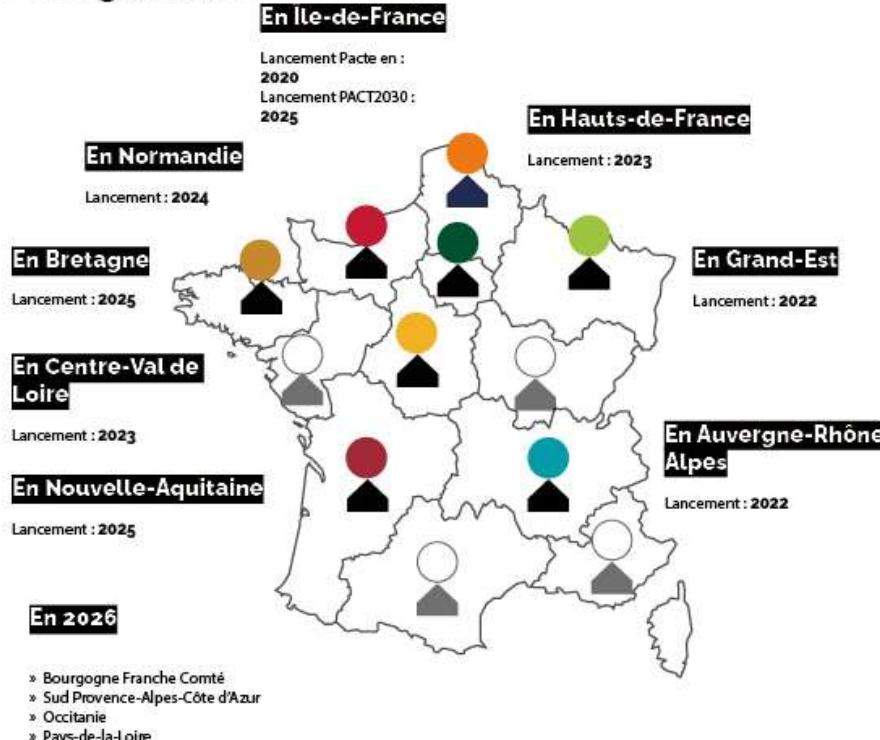
Jeudi 18 décembre 2025

Avec le soutien de :



Présentation du Pacte

Les Pactes bois-biosourcés en région 216 signataires



Créé en **2020**, le Pacte bois-biosourcé a été lancé pour **structurer une dynamique nationale en faveur du recours au bois et aux matériaux biosourcés dans la construction**. Depuis, il se déploie progressivement dans plusieurs régions pour **mobiliser les maîtres d'ouvrage et les aménageurs**.

Le Pacte a été conçu pour **accélérer la décarbonation du bâtiment, en engageant les acteurs publics et privés à intégrer davantage de bois et de matériaux biosourcés dans leurs projets**. Il vise à massifier l'usage de ces matériaux, anticiper les besoins et renforcer toute la filière forêt-bois-biosourcés autour d'objectifs communs.

Pourquoi ce Pacte ?

Pour s'engager sur des projets biosourcés pour des bâtiments performants et bas carbone

Le Pacte est une démarche **à destination des maîtres d'ouvrage publics ou privés tels que les bailleurs sociaux, promoteurs, aménageurs, collectivités sur des opérations neuves ou de rénovation.**

Il se traduit par un engagement de la maîtrise d'ouvrage à inclure dans ses projets des matériaux biosourcés.

Pourquoi ce Pacte ?

Bénéficier de l'accompagnement et de l'expertise de filières professionnelles

Les porteurs du Pacte sont là pour **accompagner les signataires dans la transition de matériaux traditionnels vers les matériaux biosourcés**, en écho avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et l'objectif de réduction de l'empreinte carbone du secteur du bâtiment.

Des ateliers & webinaires seront proposés aux signataires afin de les aider dans la mise en œuvre de leurs futurs projets, pour faciliter et accélérer la construction et la rénovation de bâtiments biosourcés sur le territoire ligérien.

Pourquoi ce Pacte ?

S'inscrire dans la dynamique d'une communauté

Le dispositif du Pacte Bois & biosourcés a été initié en 2020 par Fibois Île-de-France. Il se décline dans toutes les régions de France. **Les signataires du Pacte s'inscrivent dans une communauté régionale mais également nationale.**

Valoriser son engagement

Les signataires du Pacte pourront communiquer et valoriser cet engagement au travers de la communication sur leurs projets bois et biosourcés.

Ensemble, contribuons à la transition du secteur du bâtiment !

Les engagements des signataires

① Périmètre d'engagement

% de la surface de production (2026-2030)

3 niveaux d'engagement :

- 40% de la Sref totale = niveau Or
- 20% de la Sref totale = niveau Argent
- 10% de la Sref totale = niveau Bronze

② Seuil d'exigence en matériaux biosourcés

Masse de produits biosourcés / m² minimum

- **30 kg/m² Sref en construction neuve***
(garde-fou : 10 kg/m² par opération)
- **10 kg/m² Sref en rénovation**

* soit équivalent au niveau 1 du label Bâtiment Biosourcé 2024 pour le logement

Les engagements des signataires

③ Diversité de matériaux

2 familles de matériaux biosourcés minimum (bois, paille, chanvre, roseau,, ouate de cellulose, terre crue...)

④ Maîtrise des approvisionnements

Bois certifiés provenant de forêts gérées durablement (PEFC/FSC)

Et **30 % de bois français minimum**

Les engagements des signataires

⑤ Engagement de moyens

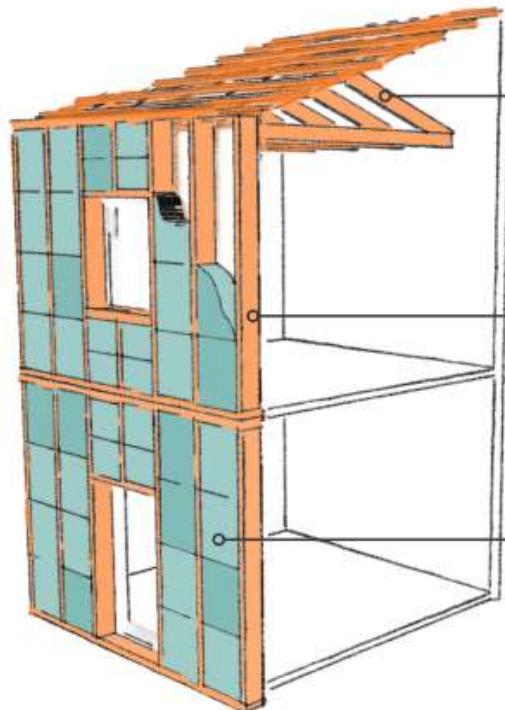
- **Désigner un référent** bois et biosourcés (interlocuteur privilégié avec les pilotes)
- **Monter en compétences** sur les sujets biosourcés
- **Intégration systématique de la compétence bois** à l'équipe projet
- **Partage d'informations et retours d'expériences** avec les autres signataires

⑦ Adhérer à Fibois Pays de la Loire

⑥ Options

Engagements optionnels possibles pour mettre en avant un projet exemplaire

Ex. : Label Bois de France, Passiv Haus, BBCA, réemploi,...



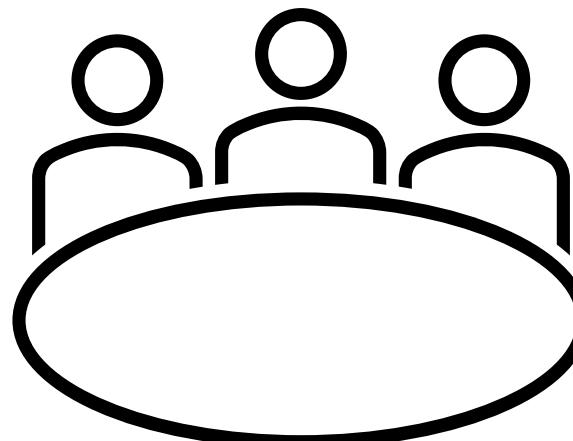
→ **Charpente industrielle : 7 kg/m² soit 3,5 kgC/m²**

→ **Ossature bois : 16 kg/m² soit 8 kgC/m²**

→ **Isolant chanvre : 3 kg/m² soit 1,5 kgC/m²**

TOTAL : 26 kg/m² soit 13 kgC/m²

Échanges autour des indicateurs



Les engagements des pilotes

Accompagner, faciliter et accélérer

Fibois Pays de la Loire et le Collectif Biosourcé Pays de la Loire s'engagent à accompagner les signataires en amont de la signature (definition des objectifs) et en aval de la signature, pour parvenir aux engagements avec :

- **Présentation des outils de reporting** pour remonter les informations
- **Réunions régulières** de suivi des projets
- **Ateliers thématiques trimestriels** dont un REX par an
- **Mise en relation** des réseaux de compétences
- **Conseils et accompagnements** collectifs et individuels

Les pilotes en Pays de la Loire



Charline GODINEAU

Chargée de Projets Evènementiels

Maxime BAUDRAND

Prescripteur Bois construction

Les partenaires ?



Autres....



Rétroplanning

- **Décembre 2025** : validation du cahier des charges du pacte
- **Janvier à mai 2026** : recrutement et définition des objectifs des futurs signataires
- **Mars 2026** : comité de pilotage
- **Juin 2026** : signature du Pacte lors du Carrefour International du Bois (02 au 04 juin 2026)

Appel à projets : rénover et construire avec les matériaux biosourcés et géosourcés

- Lancement en 2026
- But : Accompagner les collectivités sur la dynamique de l'utilisation des matériaux biosourcés
- À la suite d'une première demande d'une collectivité, une 1ère rencontre avec le SyDEV et l'architecte conseil du CAUE afin de mesurer la motivation et les souhaits de la collectivité.
- Ensuite, une sensibilisation des élus est réalisée via l'association Echobat
- Si le projet est confirmé et la collectivité motivée : Financement d'un AMO biosourcé à hauteur de 80%
 - En phase programme du projet et choix de la maîtrise d'œuvre : volet 1
 - En phase conception si besoin (selon les compétences de la MOE) : volet 2
- En 2027 : sensibilisation de tous les élus et services techniques de la Vendée